

Remise des Prix de concours Européen
Entente Florale

Dossier de Presse



Aix-les-Bains

Vendredi 10 et samedi 11 septembre 2004

Sommaire

- Le mot de **Monsieur Léon BERTRAND**, ministre délégué au Tourisme3
- Le mot de **Monsieur Dominique DORD**, Maire d'Aix-les-Bains4

L'AEFP

- L'Association Européenne du Fleurissement et du Paysage5
- Liste des membres du Board6
- Who's who7
- L'aspect socio-économique de l'amélioration du cadre de vie9
- Définitions10
- Prise en compte du paysage11
- Orientations concernant le paysage12
- La stratégie de l'AEFP13
- Le Programme Européen14

L'ENTENTE FLORALE

- Présentation générale15
- Le jury16
- Les critères de jugement17
- Les prix et critères d'attribution18
- La Cérémonie de remise des prix19

ENTENTE FLORALE 2004

- Les pays participants20
- Les représentants de la France :
 - Un village : CAYRIECH21
 - Une ville : CAHORS22
- Les membres du jury23
- Aix les Bains accueille la Remise des Prix de l'Entente Florale 200427
- Le programme de Remise des Prix30
- Le projet de réseau des Villes références31
- Les rencontres du Samedi33

LE FLEURISSEMENT EN FRANCE

- Le Conseil National de Villes et Villages Fleuris35
- Le ministère délégué au Tourisme38
- Le soutien des professionnels de l'Horticulture39

INFORMATIONS DIVERSES

- Le fleurissement est un élément incontournable de qualité pour le tourisme42

Message de M. Léon BERTRAND

Ministre délégué au Tourisme

Chers amis,

Que serait notre humanité sans les fleurs ? Telle est la réflexion récurrente qui m'accompagne lorsque je préside, avec un plaisir non dissimulé, les manifestations organisées dans le cadre des « Villes et villages fleuris ». Le succès croissant du tourisme de jardins, dont le nombre d'adeptes a plus que doublé ces dernières années pour atteindre près de 25 millions de visiteurs, vient confirmer l'engouement des Français pour les plaisirs horticoles et je ne peux que m'en réjouir. Car le fleurissement constitue à l'évidence un outil de promotion très efficace pour assurer une répartition plus harmonieuse de notre fréquentation touristique sur l'ensemble du territoire. Il s'inscrit ainsi dans la logique des priorités de mon ministère : diversifier l'offre de la destination « France » dans le temps – avec des produits « quatre saisons » - et dans l'espace.

Les 12 000 communes qui participent chaque année au concours des Villes et villages fleuris, une véritable institution et pour lesquelles j'ai souhaité organiser une fête les 5 et 6 juin derniers, ont bien compris tout l'intérêt que pouvait revêtir l'obtention de ce label. La ville de Cahors, qui représente cette année, avec Cayriech, la France au concours européen de l'Entente florale, a ainsi fait de son cadre de vie végétal l'un des principaux vecteurs d'une relance de l'activité touristique. Car nous ne pouvons plus ignorer aujourd'hui que ce cadre de vie participe pleinement à l'accueil des visiteurs, au même titre que les entités qui reçoivent le public, comme, par exemple les aéroports, les gares, les hôtels ou les restaurants.

Conscient de ces enjeux fondamentaux, passionné de nature comme tous les Guyanais, fiers de l'exubérance de cette forêt tropicale dont ils sont les conservateurs, j'adresse mes sincères encouragements aux participants et aux organisateurs de cette nouvelle édition de l'Entente florale, qui permettra aux lauréats de rejoindre le prestigieux réseau des « Villes références ». Je tiens à saluer, en particulier, Madame Erika POLLAK, présidente de l'Association européenne du fleurissement et du paysage (AEFP), Monsieur Luke GRIFFIN, président du Jury de l'Entente florale ainsi que notre représentant national, Monsieur Pierre CHAVEROT.

J'adresse également tous mes vœux de succès à Monsieur Dominique DORD, Maire d'Aix-les-Bains, ville organisatrice dont la beauté des paysages, célébrée par LAMARTINE, est sublimée chaque année par le talent des jardiniers. Ces jardiniers, professionnels ou amateurs, ces amoureux des fleurs, je laisse à MONTAIGNE le soin de les remercier pour le bonheur qu'ils nous procurent : « si la vie n'est qu'un passage, sur ce passage au moins semons des fleurs ».

Je souhaite à l'Entente florale un excellent cru 2004.

Léon BERTRAND
Ministre délégué au Tourisme

Le mot de Monsieur Dominique DORD Maire d'Aix-les-Bains

Quand les fleurs sont reines

Nous sommes heureux de vous accueillir à Aix-les-Bains, pour la cérémonie de remise des prix de l'Entente Florale qui, en cette fin d'été, croûle sous des avalanches de fleurs.

S'il est un congrès qui nous tient à cœur, c'est bien celui-ci : il récompense les amoureux des fleurs de 11 pays européens , 22 villes et villages qui ont su donner à leur population cette joie ineffable de vivre dans un environnement privilégié où les fleurs sont reines.

Nous avons eu le privilège de recevoir en 1992 le Grand Prix du Fleurissement Européen. Notre ville met un point d'honneur, chaque saison, à rester une référence en matière de décoration florale et de paysage urbain. Nous sommes aidés par un environnement exceptionnel, entre lac et montagnes, et nous nous attachons à préserver ce précieux capital pour nos concitoyens, nos curistes et nos touristes.

Je souhaite à toutes et à tous, d'être comblés par leur récompense et par leur séjour à Aix-les-Bains,

Dominique DORD
Maire d'Aix-les-Bains
Député de Savoie

L'A.E.F.P.

L'ASSOCIATION EUROPEENNE DU FLEURISSEMENT ET DU PAYSAGE

(The European Association for Flowers and Landscape)

L'AEFP comprend actuellement **onze membres** : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Croatie, la France, la Grande Bretagne, la Hongrie, l'Irlande, les Pays Bas, la République Tchèque et la Slovénie.

L'adhésion est faite par une organisation nationale représentative.

L'AEFP a son siège à Bruxelles et est régie par la Loi Belge. Les statuts définissent son objet :

Dans le but de promouvoir un environnement paysager des plus agréables en Europe dans les villes et les villages, l'Association organise un concours international sous le nom d'"Entente Florale".

Par le biais de ce concours annuel, les autorités publiques, les organisations privées et les particuliers sont encouragés à coopérer pour embellir leurs villes et villages et par la même à améliorer la qualité de vie des habitants par la plantation d'arbres, d'arbustes et de fleurs, par le développement et l'entretien d'espaces verts et de parcs et par une incitation au respect de l'environnement et de l'écologie.

En outre l'Association a comme but le développement des rôles essentiels que jouent l'Horticulture, le Tourisme et l'Environnement dans le concours européen de l'Entente Florale (article 3).

La présidence est assurée à tour de rôle par chaque pays suivant un ordre alphabétique.

Actuellement la Hongrie assume la Présidence en la personne de Madame ERIKA POLLAK (voir la fiche « who's who »).

Pourquoi un concours ?

L'AEFP a établi un programme de développement qui repose sur six points (voir fiche « Le programme européen ») :

1. La sensibilisation des élus et de la population au respect du paysage et des règles essentielles de l'écologie et de l'environnement.
2. L'embellissement et l'amélioration du cadre de vie pour les habitants doivent être une priorité et faire l'objet d'un plan d'aménagement.
3. La mobilisation de la population pour une participation active.
4. Le cadre de vie pour être respecté repose sur des actions de sensibilisation et d'éducation.
5. Le rôle vital d'actions de formation et de transmission de la connaissance.
6. L'importance d'une politique de communication bien structurée.

L'AEFP a estimé que le concours ENTENTE FLORALE est la voie la plus efficace pour développer son programme à travers l'Europe.

L'A.E.F.P.

Liste des membres du Board

PRESIDENT : Mrs Erika POLLAK
HUNGARIAN NATIONAL TOURIST OFFICE

VICE- PRESIDENT: Mr Bernd WERNER
Vice- Président ZENTRAL VERBAND GARTENBAU e.V (ZVG)

VICE-PRESIDENT : Mr Hans TOYE
Vice-Chairman of the VLAM

ADMINISTRATEURS: Mr Luke GRIFFIN
Senior adviser of the ENVIRONMENT & LOCAL GOVERNMENT
Président de l'ENTENTE FLORALE (Jury international)

Mr Pierre CHAVEROT
Vice-Président du CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS (CNVVF)
Chef de projet de l'AEFP

Mr Herbert TITZ
Chairman ÖSTERREICHISCHE BLUMENWERBUNG

Mrs Greta NEHAMMER (Suppléante)
Director ÖSTERREICHISCHE BLUMENBUNG

Drs J.J.SPROOS
Président PPH- Président ENTENTE FLORALE FOUNDATION

Mr Erris P.van GINKEL (Suppléant)
Ancien Président ELCA- ENTENTE FLORALE FOUNDATION

Mrs Rebecca LEWIS BOWEN
THE ROYAL HOTRICULTURAL SOCIETY

Mrs Katalina KUNCZE Fellegi
Patron of the Hungarian Competition

Mr Janez JAZBEC
President of the Project Council –TOURISM ASSOCIATION OF SLOVENIA

Mrs Drahomira KOLMANOVA
Czech Landscape and Garden Society

Mr Vojko PLĚSTINA
General Manager de FIS-CENTAR

SECRETAIRE GENERALE: Mrs Cécile PIERARD
TRESORIER Press &PR Consultant Tourism and Culture

SERCRETAIRE: Mr Paul PLANSÖEN
Productschap Tuinbouw

Who's who ? (1)

Madame Erika POLLAK (Hongrie)

PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION EUROPEENNE POUR LE FLEURISSEMENT ET LE PAYSAGE (AEFP)

- Diplômes d'Etat : Facultés de Lettres- Faculté de Tourisme-(Université d'Economie).
- Diplôme d'Expert du Tourisme du Ministère de l'Economie.
- Professeur de français et d'histoire, Professeur à l'Université Eötvös Lorand, à la Faculté des Lettres et à l'Université d'Economie, et à la Faculté de Tourisme.
- Rédactrice de la Télévision Hongroise (1971-1974)
- 1974-1986 Carrière diplomatique et aux affaires étrangères.
- 1986-2003 Directrice du Marketing et des relations publiques de l'Office Hongrois du Tourisme.
- 1997-1998 Mission dans le cadre du tourisme en Corée du Sud.
- Depuis 1990 Mme POLLAK est membre du Board de l'AEFP et représente la Hongrie dans le jury international. Elle a notamment été l'organisatrice de la remise officielle des Prix à Eger en Hongrie en 1996.
- Mme Pollak parle couramment l'anglais et le français et a pratiqué le russe et le chinois.

Monsieur Luke GRIFFIN (Irlande)

PRESIDENT DE L'ENTENTE FLORALE (JURY EUROPEEN)

Il y a trois ans, quand il prit sa retraite, Luke GRIFFIN était haut fonctionnaire au Ministère de l'Environnement, conseiller spécial auprès du Ministre dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Il a été aussi, une partie de son temps, maître de conférences sur le Code du plan d'Urbanisme à l'Université de Dublin.

Il a une très grande expérience sur tous les projets de rénovation urbaine et rurale (Villages).

Il est à l'origine des directives concernant l'aménagement du territoire (notamment en ce qui concerne le Paysage, l'installation des mâts de téléphonie mobile, les aménagements scolaires, etc...).

Luke Griffin parle couramment quatre langues et a des connaissances (approfondies) dans deux ou trois autres.

Il est Président du Jury International de l'ENTENTE FLORALE depuis plus de six ans.

Madame Cécile PIERARD van HOOMISSEN (Belgique)

SECRETAIRE GENERALE et TRESORIERE DE L'AEFP DE L'AEFP

- Université de Louvain (2 années de Faculté de Pharmacie).
- Se spécialise en Communication- Etudes de Langues.
- Ecole Royale Militaire- statut d'officier –Directrice du Service Club (2 ans).
- Office National Belge du Tourisme : 7 ans de Relations Publiques et Service Presse.
- Office de Tourisme de la Flandre : Directeur du Service Presse et Relations Publiques en charge de l'organisation d'évènements nationaux et internationaux dans le but de promouvoir le tourisme, la culture, la gastronomie et l'économie.
- Organisation de Conférences et de Voyages de Presse sur le plan national et international en collaboration avec les Offices de Tourisme Belges, étrangers en Europe, Japon, Etats-Unis et Canada- Organisation de Semaines Belges au niveau mondial.
- 1990 : élue « Femme de l'Année du Tourisme » par l'Association de la Presse Touristique Belge.
- 1992 : Exposition de Séville- Coordinatrice Tourisme et Affaires Culturelles.
- 1993 : "Anvers, Capitale Culturelle Européenne"- Manager Presse et Relations Publiques.
- 1998 ; Exposition Universelle de Lisbonne-Manager relations Publiques et Protocole.
- depuis 1998 : Secrétaire Générale de l'AEFP.
- Coordinatrice nationale et internationale du Concours Européen de l'Entente Florale.
- Membre des associations nationales et internationales.

Who's who ? (2)

Pierre CHAVEROT (Vice- Président de l'Entente Florale) - (France)

REPRESENTANT DE LA FRANCE et CHEF DE PROJET DE L'AEFP

- Diplôme d'Etat d'Enseignement Supérieur Commercial – Sup'de Co Lyon Promo 1952- Section Droit.
- Brevet Officier d'Etat-Major.
- Actuellement Vice-Président du Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF).
- Vice-Président du jury de l'Entente Florale et Membre du Board de l'AEFP (Chef de projet).
- Il a une grande expérience de l'Horticulture, puisqu'il a été Président du Comité National Interprofessionnel de l'Horticulture (CNIH), de l'ANIHORT (Association Nationale Interprofessionnelle), de l'Institut Technique National (ITIH)- Co-Président du Conseil Scientifique et Technique (COSTEC) et est actuellement Président des Associations Régionales du Fleurissement et du Cadre de Vie (UNARF).
- Il a également une expérience économique, juridique et commerciale puisqu'il a été Vice-Président du Crédit Agricole Sud-Est et Centre-Est, Président de Groupama Grand-Lyon (Mutuelle d'assurances), Président de CENTAURE, d'une importante association de commerçants à Lyon et de nombreuses autres associations. Il a dirigé une entreprise bien connue à Lyon.

Paul PLANDSOEN (Pays Bas)

SECRETAIRE DE L'AEFP

- Né le 9 octobre 1947 à Rotterdam- Représente les Pays-Bas au jury international.
- En 1978, il entre au Product Board for Ornamental Horticulture.
- Depuis 1988 est détaché à l'organisation de l'exposition internationale Floriade 1992 et 2002.
- Responsable de la participation étrangère en 1992 et 2002 et secrétaire général des Expositions couvertes.
- Conseiller de l'exposition 1999 de Kunming en Chine et du festival « River and Flower » en Malaisie.
- Secrétaire du Board de l'AEFP.

L'A.E.F.P.

L'aspect économique de l'amélioration du cadre de vie

L'amélioration du cadre de vie devient un élément essentiel !

Bien qu'il soit difficile de quantifier les retombées économiques des démarches d'amélioration du cadre de vie des communes, elles constituent très souvent de véritables **leviers de développement économique**.

Les effets sont sensibles sur la revitalisation de la vie sociale, la dynamisation de la demande immobilière (installation de nouveaux logements et de résidences secondaires), le développement de commerces et d'entreprises, l'emploi, en particulier dans les secteurs de l'horticulture, du paysage et de l'hôtellerie - restauration.

Les différents métiers de la filière horticole (sélectionneurs hybrideurs, semenciers, horticulteurs producteurs, pépiniéristes producteurs, détaillants, concepteurs architectes paysagistes, élagueurs...) sont particulièrement concernés par la dynamique dans laquelle s'inscrivent les communes du réseau des Villes et Villages Fleuris.

Une nouvelle mission :

Inciter les élus à améliorer le cadre de vie de leurs communes, petites ou grandes, dans le respect de l'environnement et avec la détermination de développer leur vitalité.

Le programme de l'AEFP répond aux attentes des citoyens, à leurs exigences environnementales, économiques et sociales.

Il s'inscrit dans les buts recherchés par « **LOCAL AGENDA 21** » pour un développement durable.

Il est porteur d'emplois. La sensibilisation, l'éducation de toutes les générations, et en priorité des jeunes enfants sont déterminants dans l'attitude des citoyens sédentaires ou de passage, plus réceptifs à leur environnement, plus respectueux du cadre de vie, et donc de l'accueil qui leur est réservé.

La communication sous toutes ses formes est un élément indispensable de réussite de ce développement.

Définitions

Les définitions proposées sont conformes, avec quelques retouches, à celles proposées par la Convention Européenne du Paysage. En effet cette Convention, proposée par le Conseil de l'Europe deviendra effective, après sa signature par une vingtaine de pays européens.

Fleurissement

Ce mot n'existe pas dans la plupart des dictionnaires. C'est un néologisme. Il convient donc de lui donner une définition qui corresponde à l'action qu'entendent mener l'AEFP et les pays membres de cette association.

Le "fleurissement" n'est pas la simple action de fleurir. C'est l'action qui vise à améliorer le cadre de vie des citoyens dans le domaine végétal. Elle va du respect de la nature jusqu'à l'art de créer un cadre ou d'assembler les fleurs. Le fleurissement est un facteur indispensable d'une qualité de vie et nécessite des actions de sensibilisation, d'éducation et d'observation de règles élémentaires d'écologie et d'environnement.

Cadre de vie

C'est pour un citoyen la qualité de la vie. Il comprend aussi bien le paysage qui l'entoure que le paysage quotidien dans lequel il habite, il évolue et qu'il fréquente quotidiennement. Il est indissociable de la notion d'avenir, de celui que nous laisserons à nos enfants. C'est pourquoi, les notions d'embellissement de son lieu de vie, de développement économique dans le respect strict de l'environnement, d'éducation sont des éléments essentiels.

Paysage

Le paysage désigne une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

C'est une composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité.

Politique du Paysage

Ce terme désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage.

Objectif de qualité paysage

Ce terme désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie.

Protection des paysages

Ce terme concerne les mesures prises dans le but de préserver le caractère et la qualité existants d'un paysage auquel les populations attachent une grande valeur du fait de sa forme naturelle ou culturelle particulière. Cette protection doit être active et s'accompagner de mesures d'entretien pour maintenir les aspects significatifs d'un paysage.

Gestion des paysages

Ce terme concerne les mesures prises conformément au principe de développement durable pour accompagner les transformations induites par les nécessités économiques, sociales ou environnementales. Les mesures pourront concerner l'organisation de ces paysages ou les éléments de leur composition. Elles viseront à assurer l'entretien régulier d'un paysage et à veiller à ce qu'il évolue harmonieusement et de manière à satisfaire les besoins économiques et sociaux, dans le respect des valeurs patrimoniales et culturelles. La gestion devra être dynamique et tendre à améliorer la qualité des paysages en fonction des aspirations des populations.

Aménagement des paysages

Ce terme concerne le processus d'étude, de conception et de réalisation pour lequel de nouveaux paysages sont créés de manière à répondre aux aspirations de la population concernée. Il s'agit d'élaborer de véritables projets d'aménagement, notamment dans les espaces les plus touchés par l'évolution de la société (banlieues, zones périurbaines et industrielles, littoraux, voies de communication, etc....).

Prise en compte du paysage

L'ENTENTE FLORALE a inclus dans ses critères de jugement « la prise en compte de la nature existante et les liens avec le paysage environnant ». Toutefois cette définition ouvre la porte à des appréciations très différentes.

Il est apparu à l'AEFP qu'il était de plus en plus urgent **d'apporter une définition précise à la notion de ce qu'il fallait entendre par le mot « paysage »**, d'abord parce qu'il fait partie de son identité, et ensuite, pour apporter plus de concision en ce qui concerne les critères de jugement de l'ENTENTE FLORALE.

Cette définition a son importance également du côté du monde professionnel, car il précise le domaine dans lequel doit s'engager l'interprofession des paysagistes et des pépiniéristes, afin que les conceptions et les réalisations de ses membres soient prises en considération.

Côté français, la COMEP (Confédération des Métiers du Paysage) et le CNVVF développent une opération "Un paysage en héritage " et il est important que des termes ayant la même signification soient définis.

L'AEFP a donc constitué un groupe de travail restreint comprenant :

- **Jean MILLET**, Président du Conseil spécialisé PAYSAGE de l'ONIFLHOR, Président d'honneur de l'Union Nationale des Entrepreneurs Paysagistes (UNEP).
- **Eric NORMAND**, Président de la COMEP.
- **Anne-Catherine RINCKENBERGER**, architecte-paysagiste HES, membre de l'AEFP et de l'ENTENTE FLORALE, Responsable du CONSERVATOIRE DU PAYSAGE (Suisse).
- **Pierre CHAVEROT**, chef de projet européen de l'AEFP, Vice-Président de l'ENTENTE FLORALE.

La mission de ce groupe de travail a consisté à apporter des définitions précises en s'appuyant sur des documents ou opération existants (Convention Européenne du paysage, loi Barnier, Paysage en Héritage, etc...) et de proposer des orientations convenant à la fois à l'AEFP et aux professionnels.

Les conclusions seront présentées, en France, aux présidents constituant la COMEP (FNPHP, UNEP et FFP), pour avis, avant sa présentation au Board de l'AEFP et surtout aux membres de l'Entente Florale.

Néanmoins, dès le départ, le groupe a estimé qu'il était toujours d'actualité de persévérer à donner la priorité aux actions induites par le programme VIVALDI qui a fait rentrer le paysage à l'intérieur des municipalités.

Le **paysage immédiat** pour le citoyen est d'abord **celui de proximité**, auquel il est très attaché parce qu'il représente **son cadre de vie**.

C'est celui qu'il **fréquente quotidiennement** :

- **Le lieu où il habite** : l'aménagement des nouveaux lotissements avec des maisons bâties sur des surfaces de plus en plus petites (200 à 300 m²) mérite une réflexion approfondie. Les offres de la pépinière sont-elles adaptées ? La nécessité d'un cadre végétal doit-elle être la somme des initiatives individuelles ou faire l'objet d'une proposition paysagère d'espaces communs ? L'espace individuel du jardin ne mérite-t-il pas une nouvelle conception avec le renouvellement de végétaux plus fréquent selon une mode toujours innovante ?

- **Les trajets qu'il emprunte régulièrement** : ceux qui font l'objet actuellement d'améliorations certaines (voies urbaines, ronds points, squares, parcs etc..), et ceux qui ont été jusqu'à présent délaissés (l'aménagement des abords de voies ferrées urbaines, le bord des rivières y compris les bassins de rétention, les lieux d'accueil).

- **Les lieux qu'il fréquente obligatoirement** (l'aménagement paysager des zones industrielles, parkings, abords de grandes surfaces ...).

- **Les espaces de son temps libre** qui font la liaison avec l'étude du paysage programmée.

Orientations concernant le paysage

Propositions d'orientation

Elles doivent être conformes aux engagements futurs des pays qui auront signé la Convention Européenne du paysage, à savoir :

1. Reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité ;
2. définir et mettre en œuvre des politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages par l'adoption de mesures particulières ;
3. mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage, mentionnées à l'alinéa b ci-dessus ;
4. à intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage.

De tous les textes étudiés, il ressort :

- une référence permanente aux termes « **Protection, gestion et aménagement des paysages** »,
- une incitation constante à **la concertation et la sensibilisation les habitants**.

Tout en attachant une importance à la protection du paysage, lorsque des actions significatives auront été démontrées, l'AEFP et son jury "ENTENTE FLORALE" attacheront une priorité, à tout ce qui concerne **la gestion et l'aménagement des territoires**.

A cet effet, le jury attachera une attention particulière au **schéma directeur d'aménagement** sur le territoire de la commune. Celui-ci devra tenir compte du site concerné, et de l'intégration du paysage dans les politiques culturelle, économique, touristique, sociale et environnementale.

- **Gestion** : il veillera particulièrement aux actions de sensibilisation auprès de la population, aux opérations de maintenance, de sauvegarde et de renouvellement du patrimoine végétal ;
- **Aménagement** : le jury tiendra compte de la pertinence du projet et de la qualité de la réalisation.

Critères proposés :

1. **Schéma directeur d'aménagement**
2. **Concertation et sensibilisation de la population**
3. **Pertinence du projet**
4. **Qualité de la réalisation**
5. **Patrimoine végétal : maintenance et renouvellement**

La stratégie de l'AEFP

Le Concours Européen de l'ENTENTE FLORALE existe depuis plus de 30 ans.

Au fil des ans, beaucoup de nations nous ont rejoint. Cela nous a permis de constituer un réseau sans pareil, puisque ces onze nations représentent actuellement près de 25.000 communes. Des dizaines de milliers de professionnels (un nombre important !), qu'ils soient du secteur public ou privé, travaillent dans cette filière et des millions de personnes sont des adeptes du fleurissement.

Toutefois, depuis quelques années, il est apparu aux dirigeants de l'Association Européenne du Fleurissement et du Paysage (AEFP), qui gèrent ce concours, que cette notion de fleurissement devait évoluer.

Il est impossible aujourd'hui de concevoir le fleurissement sans prendre en compte l'environnement.

Plusieurs problèmes nous interpellent :

- celui du respect de l'environnement en ce qui concerne **l'emploi des produits phytosanitaires et des engrais**. Des réglementations récentes viennent de voir le jour. Il faut les faire appliquer et s'orienter de plus en plus vers des procédés écologiques qui semblent efficaces et qu'il faut promouvoir.

- celui de **la gestion de l'eau**, son corollaire. La maîtrise de son utilisation doit éviter toute pollution lors d'arrosages excessifs, mais aussi en assurer l'économie. Par ailleurs, des événements récents nous ont amenés à prendre également en compte l'aménagement des cours d'eau.

- Enfin on ne peut se satisfaire de procéder à l'embellissement d'une ville ou d'un village, sans prendre en considération **le paysage** propre de la ville et celui qui l'entoure. L'AEFP, vient de publier une note qui apporte à ses membres des définitions, des orientations et des critères de jugement.

Ces éléments ont amené l'AEFP à établir une stratégie qui repose sur un programme en 6 points Cette stratégie a été acceptée par les organisations nationales des treize pays de l'AEFP qui se sont engagés, par la signature d'une charte, à la mettre en œuvre sur leur territoire.

Les nouvelles orientations ont trouvé une conclusion, lors du dernier Board de l'AEFP le 8 mars 2003, qui a décidé que désormais son action se placerait sous l'appellation beaucoup plus complète de « **Cadre de Vie** » puisque celle-ci prend en compte à la fois le paysage, les nouvelles orientations propres à l'environnement décrites ci-dessus et les mesures d'accompagnement indispensables que sont l'éducation, la transmission de la connaissance et la communication.

Cette stratégie est confiée pour son développement à **l'Entente Florale, véritable organe exécutif de l'AEFP**, qui organise le concours européen. Celui-ci dynamise l'action. Il est un vecteur essentiel de cette stratégie grâce à l'élaboration de critères qui chaque année seront adaptés pour faire progresser la politique dans le sens voulu. Il est sur le terrain, visite la ville et le village choisis par chaque pays pour le représenter, et vérifie ainsi que la politique a bien été comprise.

La composition du jury (voir pages bleues), avec des personnalités reconnues dans leur secteur et conscientes du rôle essentiel qu'elles doivent jouer, est particulièrement adaptée à cette mission.

La désignation par l'Entente Florale de villes « **références** », **devient un élément majeur** de cette politique et la création prévue d'une association de ces villes « **références** » sera déterminante pour la réussite de cette stratégie.

Déjà, l'AEFP a mis en route le plan « **VIVALDI** » qui préconise l'emploi de végétaux qui apportent pendant les « **Quatre Saisons** » une note gaie appréciée par la population qui doit être partie prenante dans la conception de son espace. Ces espaces verts reliés par des corridors de végétaux permettent à la nature d'être présente en ville. Dès lors, **l'arbre**, premier élément du paysage, prend toute sa valeur. C'est le symbole même de l'environnement de proximité et convivial que les enfants doivent découvrir et respecter. Dans cette perspective, **l'éducation devient un élément incontournable**. Des opérations se mettent de partout en place. Citons en exemple celle de « **l'Arbre et l'Enfant** ».

Toute cette stratégie repose sur une amplification de la communication.

Les articles de presse sont certes nombreux à l'occasion de manifestation du fleurissement, la présence de la télévision est pratiquement toujours assurée lors du passage du jury européen « **Entente Florale** » dans un pays, parce qu'il est considéré comme un événement, mais ils n'ont pas un impact suffisant, car ils prennent un caractère régional. **Il est indispensable de trouver un appui soutenu de la presse nationale et des grands médias de communication audio-visuelle, et surtout de leur transmettre un message fort et qui corresponde à notre stratégie.** C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle le Président de l'Entente Florale a décidé que désormais le contact avec les journalistes se ferait uniquement au cours d'une conférence de presse, à l'issue de la visite, en présence du maire de la municipalité, pour éviter toute dispersion de la communication.

Le Programme Européen en 6 points

1. Sensibilisation à l'environnement existant :

La sensibilisation des élus et de la population au respect du paysage et des règles essentielles de l'écologie et de l'environnement.

- Connaissance et respect des arbres et de la flore existants.
- **Mise en valeur des paysages** et opérations de végétalisation et de plantations propres à réparer les atteintes au paysage tout en s'attachant à des problèmes à portée écologique.
- **Gestion de l'eau**, en préconisant l'économie d'eau (arrosage et non pollution) et en attachant une attention particulière à l'aménagement des cours d'eau.
- Proposer une technique **respectueuse de l'environnement** par la recherche systématique de produits non polluants et la recommandation de moyens écologiques ou biologiques. Conseiller des végétaux sans problème.
- Attacher une grande attention à la propreté et à la non défiguration du paysage (affichage notamment).

2. Faire rentrer l'environnement dans la ville ou le village en incitant les élus à se préoccuper en priorité de l'amélioration du cadre de vie de leurs concitoyens.

- **Généralisation du programme des 4 saisons (VIVALDI)** par la plantation d'arbres, d'arbustes, de plantes pérennes, etc... qui apportent effectivement un aspect décoratif alterné pendant les 4 saisons.
- Chaque commune devra avoir un **plan pluriannuel** de réalisation concernant cet aspect (la trame verte, les projets...).
- Le plan doit concerner **toute la commune** (aspect social).
- L'attention sera portée également sur la **propreté**, et sur la qualité du mobilier urbain pour les villes.
- **Le cadre de vie proposé doit être gai** (ce qui nécessite la présence d'un minimum de scènes florales).

3. La réussite de tout projet d'amélioration du cadre de vie passe par la participation des particuliers.

- Ils apportent la couleur, la touche de gaieté indispensable.
- Ils valorisent et complètent les efforts de la municipalité.
- Ils participent à l'**accueil** des visiteurs au même titre que les entités qui reçoivent le public (les édifices publics, les aéroports, les gares, les hôtels, les restaurants, etc...).

4. Pour que l'action soit durable, il est indispensable que le cadre de vie soit respecté. Il est nécessaire de mener des actions d'éducation auprès des enfants et de la jeunesse.

Le cadre de vie pour être respecté repose sur des actions de sensibilisation et d'éducation.

5. Des actions de formation et de transmission de la connaissance doivent être entreprises aussi bien envers le personnel communal qu'envers les particuliers.

Le rôle vital d'actions de formation et de transmission de la connaissance.

6. Les actions de communication sont primordiales.

- Par une communication interne, continue et incitative (Bulletin municipal, publications, réunions...).
- La plus grande attention sera apportée à la prise en compte d'objectifs de valorisation économique (tourisme, mise en valeur du patrimoine, promotion des produits locaux, développement industriel, artisanal et agricole...).
- Par une communication externe visant à la promotion de la commune et la mise en avant des résultats obtenus.

L'AEFP a estimé que le concours ENTENTE FLORALE est la voie la plus efficace pour développer son programme à travers l'Europe.

L'ENTENTE FLORALE

Présentation générale

Créé en 1975, sur l'initiative de la France et de la Grande Bretagne, géré par l'AEFP, dont le secrétariat général est situé à Bruxelles, le concours est ouvert à tous les pays de l'Union Européenne ainsi qu'aux pays membres de l'Association Européenne de Libre Echange.

Actuellement, onze pays participent au concours : France, Grande Bretagne, Irlande, Belgique, Pays-Bas, Autriche, Allemagne, République Tchèque, Hongrie, Slovaquie et Croatie.

Chaque pays sélectionne tous les ans une ville et un village pour le représenter. En France, ce choix se fait lors de la séance plénière du jury national, en automne.

Monsieur **Luke GRIFFIN** assume la Présidence de l'ENTENTE FLORALE (voir la fiche « who's who »).

Qui organise le concours ?

L'organisation dans son ensemble est réalisée par l'**Association Européenne du Fleurissement et du Paysage (AEFP)**, association régie par la Loi Belge. Chaque pays participant a sa propre organisation et est membre de droit du Conseil d'Administration de l'AEFP. Le concours a bénéficié de l'appui de l'Association Internationale des Producteurs de l'Horticulture (AIPH) depuis sa création. Dans chaque pays, le concours est organisé avec le soutien des Ministères ou des Départements de l'Agriculture, de l'Environnement, du Tourisme, aussi bien que celui des organisations horticoles.

Le but du concours

Le but primordial du concours consiste en l'amélioration du cadre de vie des habitants des Villes et des Villages.

A cet effet le concours encourage :

- l'amélioration paysagère des villes et des villages,
- la prise en considération du paysage,
- la création d'espaces verts et la mise en valeur des parcs ("le paysage dans la ville"),
- la plantation de végétaux (arbres, arbustes, rosiers, plantes vivaces, plantes annuelles...) procurant un cadre de vie agréable toute l'année ("Programme des 4 saisons Vivaldi"),
- la prise en compte des exigences actuelles de l'environnement (pratiques écologiques, la gestion de l'eau et notamment les cours d'eau, des déchets verts...),
- l'incitation des particuliers à embellir leurs maisons, leurs fenêtres et balcons, et à participer ainsi à l'amélioration de leur cadre de vie,
- les actions d'éducation, de sensibilisation et de communication indispensables.

Les villes et villages qui participent au concours de l'Entente Florale ont ainsi la possibilité :

- **de faciliter les contacts à caractère touristique et culturel,**
 - **d'améliorer la structure et l'aspect et de vos villes et vos villages,**
 - **de rehausser la réputation de votre ville, de votre village, de votre pays,**
 - **d'encourager l'esprit civique et favoriser la qualité de vie,**
 - **de permettre aux habitants d'assumer la maîtrise de leur environnement local.**
-

L'ENTENTE FLORALE

Le Jury

Les membres du Jury

Chaque pays participant désigne un membre pour le Jury de l'Entente Florale. Les pays qui le souhaitent peuvent également nommer un suppléant. Les membres du jury sont issus de milieux professionnels différents et de diverses organisations et ont généralement une grande expérience en ce qui concerne les aspects du développement urbain, de l'horticulture, de l'environnement, du tourisme et de l'administration.

Les membres du jury de chaque pays doivent travailler en liaison avec les villes et les villages participants de leur propre pays. Ils doivent notamment expliquer les critères et les autres modalités de jugement et s'assurer que tous les documents parviennent au secrétariat en temps voulu.

Les fonctions des membres du jury et les directives qui les concernent sont décrites dans le règlement du jury du concours de l'"Entente Florale" qui peut être consulté sur simple demande. Les Présidents sont élus pour deux ans et peuvent être réélus. Les membres du jury peuvent officier pendant plusieurs campagnes.

Des copies de plans ou d'autres documents doivent être envoyés au secrétariat pendant le mois d'avril. Ceci permettra aux membres du jury d'avoir le temps pour étudier quelques aspects de la ville ou du village participant avant leur visite.

La visite du Jury

Le jour et la date de la visite du jury sont convenus d'avance, au plus tard pendant la première semaine de mars. Tout changement postérieur à ce programme ne peut se faire qu'en cas de nécessité absolue.

Le comité de la municipalité, en consultation avec le membre du jury du pays concerné, se mettront d'accord pour l'itinéraire de la visite du jury. Cependant il est bien convenu que les membres du jury sont libres d'inspecter d'autres endroits de la ville ou du village, s'il leur semble que cela les aidera à clarifier ou à compléter les informations déjà fournies.

La visite du jury, accompagné par les responsables locaux, dure en principe 8 heures pour une ville et 4 heures pour un village.

Dès la fin de la visite, le jury se réunit, seul, pour examiner avec le Président la prise en considération des critères destinés à promouvoir le programme européen, la motivation de la municipalité et de la population.

Dès la fin de cette réunion, le Président du jury fait part des conclusions des membres du jury au Maire et aux principaux responsables.

Une conférence de presse, organisée à l'initiative des responsables locaux, fait suite immédiatement après cet échange.

L'ENTENTE FLORALE

Les critères de jugement

Les critères avec lesquels le jury de l'Entente Florale mesure le niveau de réussite du programme de l'AEFP pour les villes et les villages candidats sont les suivants :

1. Critères de qualité

- Qualité des espaces verts et des parcs en terme de planning et de technique.
 - Qualité des plantations permanentes et annuelles.
 - Diversité, harmonie des couleurs, et leur association avec les bâtiments.
 - Respect et mise en valeur du paysage.
 - Technique respectueuse de l'environnement reposant sur des bases écologiques.
-

2. Critères d'implication

- Efforts de la municipalité.
 - Participation des particuliers (maisons, jardins, balcons).
 - Participation des entreprises locales (hôtels, restaurants, magasins, usines...).
 - Efforts de coopération entre la municipalité et d'autres groupes privés.
-

3. Critères d'impression générale

- Evidence d'une vision d'ensemble pour la conception de la trame verte de la ville.
 - Propreté de la ville.
 - Qualité du bâti : squares, rues, bâtiments, mobilier urbain...
-

4. Education

5. Formation

6. Communication

Conjointement avec les organisations locales, un accent spécial peut être mis sur un ensemble particulier de critères pour une période donnée.

L'ENTENTE FLORALE

Les prix et critères d'attribution

Le jury se conforme aux critères inclus dans cette brochure. Cependant l'expérience a démontré qu'il y a une énorme diversité parmi les villes et les villages en compétition qui se fait jour à travers l'emplacement, le passé historique, l'environnement, le climat, de telle sorte qu'un classement absolu n'est pas désirable. C'est pourquoi il a été décidé de classer chaque ville et chaque village selon un niveau de bronze, d'argent ou d'or. Le jury peut décider qu'aucun candidat n'a atteint le niveau or ou que plus d'un l'ont mérité.

D'autres prix spéciaux (pour la qualité paysagère, la mise en valeur du patrimoine etc..) peuvent être attribués à la discrétion du jury.

Les villages et les villes sont notés selon une échelle de 1 à 100. Une médaille d'or est attribuée lorsqu'un candidat atteint 85 à 100, celle d'argent de 75 à 84 et celle de bronze de 60 à 74.

Il est entendu que chaque candidat doit donner son accord pour se conformer au règlement général du concours, et en particulier, accepte le fait que la décision du jury est sans appel.

Les notes attribuées individuellement par les membres du jury doivent rester confidentielles toujours sous réserve des exigences de la législation sur la liberté de l'information dans les pays participants.

Jugement final

Le jury se réunira dès qu'il lui sera possible, après qu'il aura jugé le dernier candidat, mais toujours dans les 24 heures, pour le jugement final et la délibération. Les résultats demeurent confidentiels jusqu'à la cérémonie de la remise des prix.

L'ENTENTE FLORALE

La Cérémonie de remise des prix

La cérémonie finale de la remise des prix est considérée comme faisant partie intégrante du concours. Elle est l'expression tangible de la dimension internationale du concours et elle donne aux délégations l'opportunité d'échanges dans une atmosphère détendue et festive.

La cérémonie annuelle de remise des prix se tient habituellement mi-septembre.

La cérémonie est organisée par une ville ou un village qui a déjà participé à l'Entente Florale.

Les demandes, pour recevoir la cérémonie, sont reçues par le secrétariat et la décision est prise deux ans avant, lors d'une réunion générale de l'AEFP.

L'hébergement pour un membre du jury de chaque pays et pour le secrétariat général et tout membre du conseil d'administration est pris en compte par le pays qui reçoit.

Il est attendu qu'une délégation de chaque ville et village candidate participe à cette cérémonie. Les frais de cette présence sont à la propre charge de la délégation. Des arrangements pour l'hébergement et les autres manifestations entourant la cérémonie sont pris directement avec les organisateurs.

Pays organisateurs :

2001 - IRLANDE (Ennis, Co.Clare)

2002 - PAYS BAS (Alphen)

2003 - SLOVENIE (Slovenske Konjice)

2004 - FRANCE (Aix-les-Bains)

2004 - HONGRIE (Eger)

L'ENTENTE FLORALE 2004

Les pays participants

PAYS	VILLE	Nb habitants	VILLAGE	Nb habitants
Allemagne	BAD KISSINGEN	24.509	NUSSDORF	2.586
Autriche	VIENNE-DONAUSTADT	155.000	LECH am ARLBERG	1.500
Belgique	LOCHRISTI	19.800	HOUFFALIZE	4.500
Croatie	VELKIKA GORICA	64.000	CAVTAT	2.500
France	CAHORS	20.000	CAYRIECH	227
Hongrie	KAPOSVÁR	68.090	BALATONSZÁRSÓ	2.200
Irlande	WESTPORT	5.314	MOYNALTY	607
Pays-Bas	ENSCHEDÉ	152.311	ROZENDAAL	1.530
Rép. Tchèque	BRNO	387.189	UNANOV	1.100
Royaume Uni	HARROGATE	54.841	DARLEY	748
Slovénie	ŽALEC	6.472	ŠENTJERNEJ	6.759

L'ENTENTE FLORALE 2004

Les représentants de la France (1)

Un village : Cayriech (Tarn & Garonne; 208 hab.)

Cayriech, situé sur les rives de la Lère, est un village de caractère du Bas Quercy, construit à la lisière sud du Causse de Limogne.

La restauration et la mise en valeur du patrimoine bâti, exemplaires, ont valu à la commune de nombreux prix. Les différents bâtiments se serrent autour de l'église, et le village est intégré dans un écrin de verdure.

Les plantes rustiques ou vivaces accompagnent avec bonheur cette réalisation : lavandes bien sûr, mais aussi lavatères, rosiers...

Le résultat de tous ces efforts ne s'est pas fait attendre, puisque Cayriech connaît une activité touristique importante : plusieurs gîtes classés "4 Épis de caractère", des chambres d'hôtes, un camping permettent d'y passer d'agréables vacances.

Les réalisations :

- Trois parcs ont été aménagés, dont un de plus de 6 Ha.
- Un espace multisports arboré (tennis, foot, basket, volley, handball) favorise la rencontre des jeunes du village dans le respect de l'environnement.
- Un arborétum a été créé en l'an 2000 avec la plantation de 51 arbres de variétés différentes, un pour chaque enfant de la commune âgé de moins de 14 ans. Ces arbres ont été plantés en famille et sur chacun d'eux sont inscrits le nom de l'enfant, l'espèce de l'arbre et la date de plantation. Il est prévu qu'il soit régulièrement agrandi et complété par de nouvelles espèces.
- Un jardin potager fleuri a également été réalisé par les enfants de la commune.
- Chaque massif du village comprend une part importante de plantes vivaces et d'arbres ou d'arbustes à feuillage persistant.
- Le village est impliqué dans la recherche et la sauvegarde des orchidées sauvages, avec un projet de signalisation et d'information du public en relation avec d'autres communes.

Les animations :

- Des sentiers de randonnée pédestre et VTT sont balisés au départ du village et une manifestation réunit tous les ans au mois de mai plus de 400 participants.
- Depuis 1990, un concours des maisons, façades, balcons, fermes et campings fleuris est organisé annuellement.
- Une "Journée de l'arbre" est célébrée sur l'ensemble de la Communauté de Communes en partenariat avec les écoles, avec des visites de sites et des conférences sur la botanique.
- La commune participe à la fête du chapeau à Caussade avec un stand sur le thème du tourisme et du fleurissement.
- La création de la salle d'exposition et d'animation touristique permet d'organiser des actions et animations liées aux fleurs, aux arbres et à la flore sauvage avec des concours de photo, de peintures et dessins, de poésie et chansons pour enfants...

L'environnement :

- Après sa fermeture, le site d'une ancienne décharge sauvage a été reboisé.
 - Le tri sélectif des ordures ménagères a été mis en place avec valorisation des déchets verts et récupération des plastiques agricoles.
 - La commune est intégrée dans le projet de Parc Régional des Bastides, des Gorges de l'Aveyron et de la Grésigne et a adhéré au Contrat de Rivière Lère/Aveyron pour l'entretien des cours d'eau.
 - Dans un souci d'amélioration de l'environnement, les réseaux EDF et Télécommunication ont été enterrés. De même, l'assainissement collectif du bourg est en cours de réalisation.
 - Les panneaux publicitaires ne sont pas acceptés aux entrées du village.
 - Le renouvellement du mobilier urbain est réalisé par tranches, ce qui permet de garantir une exigence de qualité et d'esthétique.
 - En complément de l'O.P.A.H., afin de valoriser le patrimoine bâti, une aide est attribuée aux travaux de rénovation des façades des habitations et des commerces.
- Certains bâtiments insalubres, qui dénaturaient les abords du village, ont été démolis.

L'ENTENTE FLORALE 2004

Les représentants de la France (2)

Une Ville : Cahors (Lot, 20 003 hab.)

Cahors a judicieusement trouvé place dans une presqu'île formée par une boucle du Lot.

Située sur une colline, à une altitude de 150 m, la ville médiévale disposait ainsi d'un excellent système de défense naturelle. Ce système fut augmenté au Moyen-Age par trois ponts fortifiés, et par un barrage des terres, au nord de la presqu'île, constitué de remparts.

Le Pont Vieux avait été élevé par les romains. Démoli au Moyen-Age et reconstruit sur les piles romaines, il ne reste plus aujourd'hui que quelques vestiges des piles du pont antique que l'on devine sous l'eau, un peu en amont du pont Louis-Philippe qui l'a remplacé en 1835.

Le Pont Valentré est donc le seul pont médiéval qui subsiste aujourd'hui. C'est l'évêque de Cahors, Barthélemy de Ruffy, qui conçut l'idée d'établir un pont au lieu dit Port de Valentré, au cours de la seconde moitié du XIII^{ème} siècle. Il fut utilisé dès 1350.

C'est aujourd'hui l'exemple le plus typique de pont fortifié que l'on puisse voir en France.

Le fleurissement à Cahors, un fleurissement pour tous :

La Ville de Cahors a mis en place une politique de fleurissement innovante en intervenant sur l'ensemble du territoire de la commune et en multipliant les associations avec différents partenaires, créant ainsi une continuité et une homogénéité du fleurissement.

- Fleurir les rues en association avec les commerçants : les commerçants se dotent de contenants et le service met à disposition les plantes.
- Fleurir les hameaux en association avec les riverains : fourniture de plants aux associations de quartiers.
- Fleurir les jardins familiaux en association avec les jardiniers : fourniture de plants aux jardiniers amateurs.
- Fleurir le centre ville en association avec les cafetiers de la ville : aménagement et fleurissement des terrasses de cafés selon une charte de qualité.
- Fleurir les cités HLM en association avec l'Office d'H.L.M. Lot Habitat : signature d'une convention afin d'offrir à l'ensemble des cadurciens un fleurissement homogène.
- Fleurir la gare en association avec la SNCF : fleurissement des quais, de la façade, du parvis de cette véritable « entrée de ville dans la ville ».
- Fleurir les ports en association avec la CCI et les loueurs de bateaux : là aussi, comme pour la gare, « fleurir, c'est accueillir », la ville fleurit donc les embarcadères et billetteries.

Les dernières réalisations :

- Réalisation des 1^e et 2^e tranches des jardins secrets avec la création de 18 jardins d'inspiration médiévale.
- Rénovation des entrées de villes, giratoires et gare.
- Rénovation du parc Tassart.
- Plantation de plus de 100 arbres d'alignement.
- Rénovation de la promenade Valentré avec changement du mobilier.
- Installation de canisites dans les jardins ouverts.
- Installation de 15 aires de jeux dans les cités HLM, les écoles et les parcs.

Les événements 2003 :

- Après le Display Garden Fleuroselect (40 jardins dans le monde), le Parc Tassart accueille désormais le 1^{er} Display Garden Prowen Winner composé de variétés uniques au monde.
- « Rendez-vous aux jardins », opération nationale est relayée à Cahors au mois de mai avec notamment l'ouverture au public du centre horticole.
- La Ville de Cahors représente la France aux Mosaïcultures Internationales de Montréal en juin et revient avec le Prix Spécial du Gouvernement du Québec.
- « A fleur de pots » : autour du mot « pot », plus de 60 participants de la France entière expose des compositions florales uniques réparties partout en ville de juin à octobre.
- La Ville de Cahors obtient le prix spécial de « Paysage Actualité » des trophées de l'aménagement urbain 2003 organisés par le groupe « Moniteur ».
- La Ville de Cahors est présente aux Floralies de Bourg en Bresse et de Pau en novembre.
- Pour la 2^{ème} année un colloque national est organisé en décembre au centre de congrès Clément-Marot autour du thème « Fleurissement et Patrimoine ».
- Pour la 2^{ème} année le festival de l'écrit de jardin « Effeuillages » est organisé en décembre au Grenier du Chapitre.

L'ENTENTE FLORALE 2004

Les membres du jury (1)

Le jury européen Entente Florale, une équipe de spécialistes !

Ce jury a une mission essentielle : celle d'aller sur le terrain pour mettre en œuvre le programme de l'AEFP, susciter des initiatives, encourager, donner les bonnes directives, choisir les villes qui seront des références nationales et européennes.

Sa venue, attendue, crée l'événement. Son rôle est essentiellement dynamique. Il est donc nécessaire que ses membres soient bien choisis.

Il est important de constater la grande qualité de ce jury.

Un rapide inventaire fait ressortir la diversité des fonctions exercées par les membres d'expérience qui le composent.

- On découvre un pôle axé sur **l'environnement et l'écologie** autour du Président Griffin, qui a été le collaborateur direct du Ministre Irlandais de l'Environnement avec Mesdames Komes, Fingerova et de monsieur Gobbe (spécialiste de la promotion des produits respectueux de l'environnement et du développement durable), et des **spécialistes du Paysage et de la Forêt** (Mesdames Panten, Kolmanova, Balogh-Ormos Fingerova, Truxova, et Messieurs Griffin, Gobbe, Baren, Gerzson et Whitmill).

- Un pôle **Tourisme** (Mesdames Piérard, notre Secrétaire Générale, et Pollak occupent des postes nationaux).

- Un pôle **d'urbanistes** (Madame Fingerova, Messieurs Geerardyn, Baren et Schlaus, celui-ci étant un architecte très renommé en Slovaquie, expert national en économies d'énergie).

- Un pôle **professionnel d'entrepreneurs paysagistes** (Messieurs van Ginkel, Roegiers).

- Un pôle **Enseignants** avec des professeurs d'Université (Mesdames Balogh-Ormos, et Mr Gerzson). Il faut signaler l'importante expérience pédagogique de Madame Komes.

- Un pôle de spécialistes de **l'Horticulture**. Outre les professeurs cités auparavant, des responsables d'expérience avec Madame Hetsch et Panten, messieurs Plandsoen, Ruhnke et Chaverot.

- Un pôle **économie, marketing, organisation** (Mesdames Pollak, Fingerova Piérard, messieurs Ruhnke et Chaverot).

Beaucoup ont une expérience internationale et ont l'habitude d'animer des séminaires ou des réunions.

Mais le point le plus important est de noter la présence de spécialistes de la communication dans ce groupe. A côté de Madame Komes, professionnelle très connue de l'audio-visuel et du rédactionnel dans son domaine, un certain nombre sont des auteurs, et écrivent d'articles (Mme Panten, Messieurs Gobbe, Baren) ou sont des spécialistes de relations publiques (Mesdames Piérard, Pollak, Hetsch). Madame Pollak a occupé le poste de rédactrice à la Télévision.

L'ENTENTE FLORALE 2004

Les membres du jury (2)

Le jury européen Entente Florale en France

Président Luke GRIFFIN (Irlande)

Il y a trois ans, quand il prit sa retraite, Luke GRIFFIN était haut fonctionnaire au Ministère de l'Environnement, conseiller spécial auprès du Ministre dans le domaine de l'aménagement du territoire. Il a été aussi, une partie de son temps, maître de conférences sur le Code du plan d'Urbanisme à l'Université de Dublin.

Il a une très grande expérience sur tous les projets de rénovation urbaine et rurale (Villages).

Il est à l'origine des directives concernant l'aménagement du territoire (notamment en ce qui concerne le Paysage, l'installation des mâts de téléphonie mobile, les aménagements scolaires, etc...).

Luke Griffin parle couramment quatre langues et a des connaissances (approfondies) dans deux ou trois autres.

Il est Président du Jury International de l'ENTENTE FLORALE depuis plus de six ans.

Pierre CHAVEROT (Vice- Président) - (France)

Diplôme d'Etat d'Enseignement Supérieur Commercial – Sup'de Co Lyon Promo 1952- Section Droit.

Brevet Officier d'Etat-Major

Actuellement Vice-Président du Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF)-Vice-Président du jury de l'Entente Florale et Membre du Board de l'AEFP (Chef de projet).

Il a une grande expérience de l'Horticulture, puisqu'il a été Président du Comité National Interprofessionnel de l'Horticulture (CNIH), de l'ANIHORT(Association Nationale Interprofessionnelle), de l'Institut Technique National (ITIH)- Co-Président du Conseil Scientifique et Technique (COSTEC) et est actuellement Président des Associations Régionales du Fleurissement et du Cadre de Vie (UNARF).

Il a également une expérience économique, juridique et commerciale puisqu'il a été Vice-Président du Crédit Agricole Sud-Est et Centre-Est, Président de Groupama Grand-Lyon (Mutuelle d'assurances), Président de CENTAURE, d'une importante association de commerçants à Lyon et de nombreuse autres associations. Il a dirigé une entreprise bien connue à Lyon.

Maurice BAREN (Royaume Uni)

Membre du jury représentant la Grande-Bretagne.

Auteur horticole.

A fait son expérience dans les Jardins Botaniques de Kew Gardens.

Institut d'Administration des Parcs de Loisirs.

Formation du personnel à Birmingham.

Gestion de parcs – Bradford 14 ans.

Diplôme de Management du Paysage – Université de Manchester.

Journaliste.

S'implique depuis 1974 dans Britain in Bloom –Jury national anglais depuis 5 ans.

Président de Yorkshire in Bloom (100 participants).

N.B. Britain in Bloom est l'équivalent en France du Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF).

Dr Ilona BALOGH-ORMOS (Hongrie)

Architecte-Paysagiste.

Doyen de la Faculté du Paysage.

Membre du Board de l'Association Hongroise d'Architecture.

1982-1990 Secrétaire de la Fédération Internationale Fédération des Architectes-Paysagistes, Hungarian Chapter.

Membre du Comité International des Monuments et Sites (ICOMOS).

Vice-Présidente de Sigma XI, La Société de Recherche Scientifique, Hungarian Chapter.

De nombreuses publications scientifiques en plusieurs langues.

L'ENTENTE FLORALE 2004

Les membres du jury (3)

Radmila FINGEROVA (République Tchèque)

Radmila représente la République Tchèque au sein du Jury de l'Entente Florale. Elle est Architecte-Paysagiste (Ingénieur). Elle a vingt cinq ans d'expérience dans la mise au point de projets concernant les parcs et jardins, aussi bien dans le privé, dans le commercial ou dans le cadre de l'Etat. Actuellement, elle travaille un Projet du Fleuve de la Cité de Prague et d'autres projets apparentés.

Elle est membre de la Société Tchèque du Paysage et des Jardins et est Présidente des Architectes-Paysagistes Tchèques. Elle est déléguée de la République Tchèque et de l'ITCA à la Fédération Internationale des Architectes-Paysagistes (IFLA).

Elle collabore à l'organisation de l'Entente Florale dans la République Tchèque et coopère notamment dans le domaine des *Public relations* pour l'Entente Florale.

Rudi GEERARDYN (Belgique)

Membre du Jury représentant la Belgique (Flandre). Né à Bruxelles il y a 44 ans.

Architecte urbaniste et paysagiste.

Travaille à la Fédération Flamande de Parc et Administration de Loisirs (VVOG), à la municipalité de Kortrijk, en tant qu'architecte paysagiste et à Bruges comme conseiller technique des villes Flamandes. VVOG organise beaucoup d'activités, y compris des séminaires, des expositions, des cours et la compétition célèbre « le Printemps Vert ».

Depuis 1999 il a pris la responsabilité de l'organisation de cette compétition entre tous les villages Flamandes.

Mme Monika HETSCH (Autriche)

Après l'obtention de son baccalauréat, poursuit ses études à Londres, Cambridge et Paris.

En 1963 devient collaboratrice de l'organisation syndicale des Horticulteurs Autrichiens et participe à l'organisation de l'Exposition Internationale de Vienne en 1964. Devient responsable de l'organisation des concours des expositions intérieures et en plein air.

En 1965 organisatrice de l'exposition de Tulln, de différents séminaires et promotrice du développement de la journée de la Saint Valentin.

En 1968 elle se perfectionne à l'Université du Tourisme.

En 1974 Directrice du bureau des remises de prix lors de l'Exposition Internationale de Vienne et rédactrice du rapport d'activité de la foire.

Depuis 1996, responsable de l'Entente Florale pour l'Autriche et du jury international.

Mme Lidija KOMES (Croatie)

Ce sera son premier jury dans l'Entente Florale.

Journaliste et écrivain de livres tels que :

-*Relancez les jardins de fleurs de vos grand-mères.*

-*En coopération avec une équipe de scientifiques, le projet de rénovation d'authentiques jardins et parcs en Croatie.*

-*Grandes expositions des anciennes variétés de pommiers en Croatie.*

-*Les plus beaux jardins d'école en Croatie.*

Elle a écrit des livres scolaires pour le primaire et les collèges.

Professeur d'anglais et de littérature.

A travaillé pour la chaîne nationale de TV.

Journaliste très connue et très attirée par tout ce qui est nature et paysage, écologie (médaille d'or pour l'Écologie en Croatie), elle est invitée dans de nombreux colloques et symposiums internationaux auxquels elle assiste également comme journaliste.

L'ENTENTE FLORALE 2004

Les membres du jury (4)

Paul PLANDSOEN (Pays Bas)

Né le 9 octobre 1947 à Rotterdam.

Représente les Pays-Bas au jury international.

En 1978, il entre au *Product Board for Ornamental Horticulture*.

Depuis 1988 est détaché à l'organisation de l'exposition internationale Floriade 1992 et 2002.

Responsable de la participation étrangère en 1992 et 2002 et secrétaire général des Expositions couvertes.

Conseiller de l'exposition 1999 de Kunming en Chine et du festival « River and Flower » en Malaisie et secrétaire du Board de l'AEFP.

Peter RUHNKE (Allemagne)

Membre du jury représentant l'Allemagne. Habite Bonn.

Né à Hambourg 27.09.43.

A débuté dans la pépinière.

Etudes à Osnabrück (FH) et à l'Université de Hannovre (Diplôme d'Ingénieur Agronome).

Depuis 1976, travaille à *Zentral Verband Gartenbau (ZVG)*, l'organisation qui regroupe les Associations d'horticulture.

Principaux domaines d'activités : Marketing, Promotion des Fleurs et Plantes, Affaires Internationales (AIPH et COPA/COGECA).

Anton SCHLAUS (Slovénie)

Né à Celje (Slovénie) le 13 mai 1955.

Architecte diplômé d'Etat de l'Université de Ljubljana.

De 1980 à 1992 collabore à différents cabinets d'architecture.

En 1992 fonde sa propre agence d'architecture, et est l'auteur de nombreux projets concernant des salles de sport, des immeubles d'habitation et de bureaux d'affaires, d'églises, de cimetières etc...

Par ailleurs, a réalisé de nombreux plans d'urbanisme et est expert national pour les économies d'énergie.

L'ENTENTE FLORALE 2004

Aix les Bains accueille la Remise des Prix de l'Entente Florale 2004 (1)

Un grand espace naturel pour votre bien être.

Aix-les-Bains vous invite à partager son cadre de vie exceptionnel entre le Lac du Bourget et la splendeur des Alpes.

Un espace où il fait bon vivre, et dans lequel vous profiterez pleinement des nombreux loisirs qui vous sont proposés.

Une ville tonifiante, réputée pour ses thermes et son cadre de verdure relaxant. Les Aixois le savent, les touristes le disent, Aix-les-Bains a su tout au long de son histoire, ajouter à son savoir-faire médical, l'art de la séduction et du bien être.

Aix-les-Bains, Ville Fleurie.

Aujourd'hui, la renommée d'Aix-les-Bains, Ville Fleurie, fait partie des atouts de notre station thermale et touristique :

Primée régulièrement depuis 1959 par le Comité National du Fleurissement de la France

- Ville 4 fleurs depuis 1981,
- Grand prix national du fleurissement confirmé tous les 3 ans depuis 1989,
- Grand prix national du fleurissement d'automne en 1991,
- Grand prix Européen des villes et villages fleuris, en 1992
- Lauréat de l'Arbre d'Or décerné par l'Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage.

Paysage Urbain

Aix-les-Bains, une ville où de tout temps, les hommes se sont ingéniés à façonner un paysage urbain, créant, à l'échelle de notre ville, un vaste jardin coloré et varié avec :

- **279 hectares** de parcs, jardins, places, espaces sportifs... Cela correspond à un ratio « espace vert par habitant » de 120 m².

- **860 bacs et jardinières.**

- **3 600 arbres** d'alignement.

- **son fleurissement 4 saisons.**

L'intensité de la recherche florale permet d'offrir et de faire connaître aux Aixois, aux visiteurs : une flore riche et diversifiée, dans une palette florale de 61 espèces, en 112 variétés.

- son centre horticole assure la production de **376 400 plantes.**

Aix-les-Bains, Le patrimoine vert :

De 1989 à 2002.

- Plus 13,75 %, soit 112 000 m² d'espaces verts réalisés et entretenus par notre Service des Parcs et Jardins.

De 2001 à 2004.

- Suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes l'Office HLM a repris la gestion de ces espaces verts pour une surface de 147 925 m², soit moins 18.57 %.

L'ENTENTE FLORALE 2004

Aix les Bains accueille la Remise des Prix de l'Entente Florale 2004 (2)

Balades, dans les Parcs et Jardins d'Aix-les-Bains.

L'ensemble des parcs et jardins de la ville est libre d'accès toute l'année.

Le Parc floral des Thermes

En plein centre-ville, ce jardin paysagé, créé en 1869, s'étend sur 3 hectares.

Il est agrémenté de nombreux massifs de fleurs, des arbres séculaires, comprenant des essences rares (Séquoia sempervirens, Ginkgo biloba, Liriodendron tulipifera, Cèdres deodara, Araucaria araucana, ...), formant une voûte quasi continue au-dessus des allées.

Le parc est très apprécié pour sa fraîcheur et sa tranquillité et son théâtre de verdure avec trois mille places pour des concerts en plein air. (Ouvert toute l'année.)

Le Jardin Japonais.

Réalisé du 12 au 22 janvier 1998, durant 10 jours, deux maîtres-paysagistes Seiji IMANAKA et Sadao YASUMORO associés au service des parcs et jardins sous la direction de Marcel Bandet, ont défié le froid, la pluie, la neige pour créer le Jardin du Coeur et de la Paix.

Situé à l'entrée du Park Hôtel, côté avenue du Général de Gaulle, d'une superficie de 500 m².

Ce jardin d'une rare beauté, sobre et généreux, vous invite à la méditation, à la réflexion où le symbolisme est présent et intentionnel.

Comme tout art véritablement grand, cet ouvrage à une action toujours nouvelle sur celui qui le regarde. Sa conception repose sur le Kanji (idéogramme) du Coeur. Le coeur symbolise non seulement les valeurs affectives mais aussi la lumière de l'esprit, celle de l'intuition, de la révélation, ainsi le Coeur permet de communiquer au-delà des mots.

Dédié à la mémoire de son Excellence Tomohiko KOBAYASHI, ancien Ambassadeur du Japon auprès de L'Union Européenne, grand humaniste, et grand avocat du rapprochement franco-japonais. Citoyen d'Honneur de la Ville d'Aix-les-Bains.

Inauguré par son Excellence Koïchiro MATSUURA, Ambassadeur du Japon à Paris, et Monsieur André GROSJEAN Maire d'Aix-les-Bains.

Le parc du Bois Vidal

Au coeur de la cité, entre le boulevard de la Roche du Roi et le chemin Honoré de Balzac, sur 18 hectares, couvert de bois et de prairies, de nombreux chemins pédestres au coeur d'une végétation riche et diversifiée, (Quercus robur, Castanea sativa, Magnolia soulangeana, Ginkgo biloba, Gleditsia inermis, Fagus sylvatica, Larix decidua) constitue aujourd'hui un admirable arboretum.

Un parcours gymnique permet aux sportifs d'évoluer dans un cadre naturel.

En été, ce parc est très apprécié des promeneurs pour sa fraîcheur et sa tranquillité.

Square Alfred Boucher

Ce square se situe à l'extrémité de la rue de Genève.

Créé en 1783-1784, par l'architecte Lampro, la place a la forme d'un triangle entouré d'une belle grille en fer forgé.

En 1894, les marronniers, (plantés en 1784) ont été remplacés par des platanes qui bordent la place.

Cet îlot de verdure, au coeur de notre cité, est un lieu de jeux pour les jeunes enfants

Forêt communale de Corsuet

Dominant la ville la plus fleurie d'Europe, cette forêt présente, sur 120 hectares, une grande diversité d'espèces végétales influencées par la douceur du climat : Quercus robur, Pinus sylvestris, Carpinus betulus, Buxus sempervirens... Plusieurs parcours font découvrir ce patrimoine naturel authentique. La forêt est sillonnée de nombreux sentiers pédestres et de chemins accessibles aux voitures.

L'ENTENTE FLORALE 2004

Aix les Bains accueille la Remise des Prix de l'Entente Florale 2004 (3)

Esplanade du Lac

En vous promenant sur la rive du lac aménagée en 1922-1923 sous le mail de platanes qui ombrage cette charmante promenade, entre le Grand-Port et le Petit-Port d'Aix-les-Bains, vous admirerez la vaste perspective offerte par les rives très naturelles, vous découvrirez les roselières, les oiseaux du lac... L'esplanade, espace vert de promenade, de détente, et de jeux pour les enfants, offrant une vaste pelouse de 10 hectares dégagée qu'ornent notamment des saules, des peupliers d'Italie .

L'Hippodrome

Aix a un hippodrome et une société des courses née au début des années 1880. Celui-ci est le seul des Alpes classé en 1ère catégorie "galop".

Les chevaux s'y rencontrent l'été venu, entre le dernier dimanche de juin et la mi août, une dizaine de réunions anime l'hippodrome de Marlioz, en deux meetings, l'un de galop, l'autre de trot.

Il est le théâtre de manifestations sportives toute l'année. Une pelouse de 20 hectares accueillant une piste de plat et de trot de 1 650 mètres dont 450 en ligne droite, une piste de haie, un parcours de steeple-chase, 7 terrains de football, 2 terrains de rugby, une piste d'athlétisme en herbe.

Le Centre Nautique

Centre de loisirs de 5 hectares, il offre à ses utilisateurs de grandes pelouses et une plage de sable fin ainsi que de multiples espaces de jeux.

Le Golf

Le premier golf d'Aix-les-Bains a été créé en 1895 à Corsuet, sur un terrain de 10 hectares, ceci à l'initiative de médecins aixois, à l'intention des curistes britanniques. Comportant 9 trous il fut abandonné en 1898. Un second golf, qui devait être l'embryon du golf actuel, fut créé sur l'emplacement que vous pouvez découvrir aujourd'hui. L'allée est ombragée et le club house charmeur. Un des plus beaux parcours français 18 trous, longueur 5 597 mètres, Par 71, vous attend sur 44 hectares.

Situation privilégiée aux portes d'Aix-les-Bains, parsemé d'obstacles naturels et traversé par un cours d'eau "le Tillet", il convient à tous les niveaux de jeux.

La Trame Verte

En 1976, le Service des Parcs et Jardins, a réalisé les plans d'aménagement paysager des voiries traversant la ville du Nord-ouest / Sud-est créant une pénétration de verdure qui relie deux entrées de ville importantes équipées de deux espaces verts sportifs : le centre nautique et le stade omnisports, offrant ainsi aux visiteurs une image verdoyante de notre ville. plantée d'arbres magnifiques, d'arbustes rares, de massifs floraux.

L'ENTENTE FLORALE 2004

Le programme de la remise des prix

Aix les Bains

Vendredi 10 septembre

10h00	Accueil des participants dans le foyer du théâtre du casino Grand Cercle
14h30	Réunion du Réseau des Villes et Villages références
19h30	Cérémonie officielle de Remise des Prix au théâtre du casino Grand Cercle
21h00	Dîner de Gala dans le salon Victoria

Samedi 11 septembre

9h30	Les rencontres de l'Entente Florale (voir fiche « Les rencontres du samedi »)
-------------	---

L'ENTENTE FLORALE 2004

Le réseau des Villes références (1)

Réseau européen des villes et villages : Références en qualité de vie

Pourquoi un réseau de villes et villages références ?

La création d'un réseau de "villes références en qualité de vie" répond au désir des élus et techniciens des villes et villages, qui ont fait des efforts considérables d'amélioration de leur commune pour participer au Concours de Européen de l'Entente Florale, d'être connus et reconnus par la suite.

L'attribution d'une médaille par le jury européen ne doit pas être une fin en soi, mais une reconnaissance par l'ENTENTE FLORALE d'une qualité permettant d'être citée comme une référence.

Par ailleurs les exigences de la mise en application du plan local 21, visant à permettre un développement durable, doivent faire profiter ces municipalités, déjà reconnues, des expériences des autres villes et villages ayant le même objectif.

Il est important que les villes et villages qui vont participer à ce réseau puissent bénéficier d'une communication importante en tant que "références en qualité de vie".

Quels sont les objectifs prioritaires ?

Il est évident que le programme en 6 points de l'AEFP doit être l'orientation majeure de notre réflexion.

1. Déjà et dans les années qui viennent, les exigences d'un développement durable deviennent prioritaires :

► Les problèmes posés par la gestion de l'eau, son économie, sa pureté, par la collecte et la transformation des déchets, l'emploi des produits phytosanitaires faisant de plus en plus place à des méthodes écologiques sont maintenant préoccupants.

► Le paysage, composante essentielle du cadre de vie des populations, qui nécessite une politique prenant en compte sa protection, sa gestion et son aménagement et tenant compte de la concertation et de la sensibilisation de la population.

► Pour cela il est important de connaître les méthodes utilisées, les réussites et les échecs, et de transmettre les documents existants : charte du cadre de vie, charte de l'Environnement, charte de l'arbre, appels d'offre, cahiers des charges, voire plan de financement, etc...

2. Stratégie de développement de l'embellissement (Plan pluriannuel...).

► Techniques nouvelles d'utilisation des végétaux (Diversité, originalité,...).

► Nouveaux éléments décoratifs utilisés...

3. Participation des particuliers à titre individuel ou collectif.

4. Actions de sensibilisation et d'éducation.

5. Actions de communication et de mobilisation des médias.

Actions de valorisation (tourisme, culture, patrimoine, produits locaux, artisanat,...).

L'ENTENTE FLORALE 2004

Le réseau des Villes références (2)

Quels sont les engagements proposés ?

Les villes et villages, du fait de leur appartenance à ce réseau, prennent les engagements suivants :

- ▶ Continuer de prendre en compte les objectifs du programme de l'AEFP et les critères de l'Entente Florale.
- ▶ Pour cela, prendre l'engagement sous leur propre responsabilité, pendant 5 ans, de maintenir et si possible d'améliorer les éléments qui ont été déterminants pour l'attribution de la distinction obtenue lors du Concours de l'Entente Florale.
- ▶ Participer activement au réseau en permettant aux autres communes, dans les domaines d'excellence qui leur sont propres, de bénéficier de la réussite de leur expérience.
- ▶ Apporter, également, leurs conseils et fournir dans la mesure du possible les éléments pratiques (plans, chartes, documentation, CD,..) aux communes qui désirent faire appel à leur expérience.
- ▶ De façon générale, entretenir les meilleurs liens avec l'AEFP et l'Entente Florale et notamment mettre à leur disposition tout document ou information intéressante.
- ▶ Cet engagement est renouvelable tous les 5 ans.

Les moyens

Les délégués vont rechercher, lors de cette rencontre, les moyens qui répondent à la mise en œuvre de cette mission et de ses objectifs.

Il est évident qu'un réseau bien constitué, capable d'apporter des solutions pour faire avancer des problèmes majeurs et de procurer une qualité de vie meilleure à la population européenne, dans le cadre d'un développement durable, doit susciter un intérêt auprès des élus européens et nationaux.

L'ENTENTE FLORALE 2004

Les rencontres du Samedi

Les rencontres de l'Entente Florale

Samedi 11 septembre
Salle Lamartine
A partir de 10 heures

L'Association Européenne du Fleurissement et du Paysage (AEFP) a pour mission de favoriser les échanges entre les villes et les villages qui ont participé au concours Européen de l'Entente Florale, afin que chaque municipalité puisse profiter de l'expérience réussie des autres.

C'est dans cet esprit que la création ambitieuse d'un "réseau Villes et Villages Références" est envisagée.

Mais souvent ce sont des idées simples, qui semblent parfois des détails, qui font progresser.

Les relations entre les participants au Concours et l'AEFP et l'Entente Florale ne peuvent s'arrêter à la remise d'une médaille.

Lors des précédentes remise de Prix, il a été constaté que les échanges entre participants étaient souvent limités à un regroupement entre gens du même pays, sans que des relations avec les autres pays soient établies.

Aussi pour faciliter celles-ci, une salle spécifiquement dédiée à des rencontres sera mise à disposition de tous les participants.

Chaque pays pourra disposer d'une table afin de pouvoir présenter les documents ou de visionner les CD qu'ils ont mis au point pour le passage du jury européen, des brochures touristiques, ou toute initiative intéressante.

A 11 heures 15, un bar dans la salle permettra de faire apprécier les spécialités (vins, liqueurs, produits régionaux,...) apportées par chacun.

Cet instant de convivialité sera certainement apprécié par tous et il sera toujours possible de le prolonger l'après-midi lors de la mini-croisière.

LE FLEURISSEMENT EN FRANCE

Le Conseil National de Villes et Villages Fleuris (1)

Association loi 1901, présidée par Monsieur Léon BERTRAND, ministre délégué au Tourisme, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris est chargé d'organiser et de promouvoir le concours des Villes et Villages Fleuris.

Son Conseil d'Administration est composé de représentants du secteur public (ministères, collectivités locales, organismes publics) et de représentants des secteurs professionnels du tourisme, de l'horticulture et du paysage. Une équipe de quatre personnes en assure le fonctionnement.

Son budget est assuré par le ministère délégué au Tourisme, le ministère de l'Agriculture par l'intermédiaire de l'ONIFLHOR (Office National Interprofessionnel des Fruits, des Légumes et de l'Horticulture), la profession horticole, certains partenaires et les adhérents de l'association.

Historique

Impressionné par le charme des villages alsaciens, Robert BURON, Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme charge Jean SAINTENY de créer en 1959, au sein du Commissariat Général au Tourisme, un service destiné à inciter les Français à fleurir leur ville, village, maison ou ferme.

Six cents communes s'engagent alors dans cette démarche, certaines d'entre elles figurent toujours au palmarès du concours. Certaines régions ou départements possèdent ainsi une longue tradition de fleurissement : l'Alsace, la Mayenne, le Loiret, l'Ain...

C'est en 1972 que Marcel ANTHONIOZ, Secrétaire d'Etat au Tourisme crée le Comité National pour le Fleurissement de la France, association régie par la loi 1901.

Dans le cadre des lois de décentralisation, à partir de 1988, le Comité organise le concours avec le soutien des départements et des régions. Les Prix Spéciaux sont également créés (voir chapitre Prix Spéciaux).

Une grille d'appréciation commune à tous les jurys est élaborée en 1996. Les critères s'étendent à des notions plus environnementales.

En 2003, près de 12 000 communes sont inscrites au concours national, soit près d'un tiers des communes françaises.

En 40 ans, le concours a réussi à s'implanter dans l'esprit des français comme une garantie de qualité du cadre de vie des communes.

En 2001, le conseil d'administration vote une modification des statuts de l'association. Par cette décision, la structure change de nom et devient le Conseil National des Villes et Villages Fleuris. D'autre part, elle offre la possibilité aux différentes collectivités et structures partenaires d'adhérer, et ainsi de participer aux orientations de l'association.

LE FLEURISSEMENT EN FRANCE

Le Conseil National de Villes et Villages Fleuris (2)

Ses actions

Organisation du concours

Initialement créé pour récompenser les efforts de fleurissement menés par les collectivités locales, le concours a maintenant pour vocation de promouvoir et encourager toute action en faveur du développement des espaces verts et de l'amélioration du cadre de vie.

Le concours consiste à attribuer une série de Fleurs (de une à quatre) et un Grand Prix correspondant au label « Villes et Villages Fleuris ». Ces Fleurs sont apposées sur une signalétique spécifique représentée par un panneau à l'entrée de la commune.

National, gratuit et ouvert à toutes les communes, le concours se déroule à trois échelons :

- Le département recueille les candidatures des communes. Un jury départemental sélectionne celles susceptibles d'être primées au niveau régional.
- Un jury régional attribue parmi ces dernières communes la première, la deuxième et la troisième fleur et sélectionne celles qui pourront concourir pour la quatrième fleur.
- Le jury national attribue cette quatrième fleur, ainsi que les Grands Prix.

Communication, information et sensibilisation

Une communication à destination des communes

- Le Palmarès National, une édition annuelle qui recense l'ensemble des communes labellisées.
- La remise des prix, réunit chaque année, en février plus de 800 élus et décideurs des services techniques.
- Les Assises Nationales des Villes et Villages Fleuris, réunissent tous les deux ans des représentants des secteurs publics et privés intéressés par l'évolution et la promotion du fleurissement.
- En alternance, un colloque permet de réfléchir à un sujet plus particulier.
- Présent sur le Salon des Maires de France ainsi que sur quelques salons ou événements régionaux, le Conseil apporte informations et conseils aux communes.
- Un classeur technique édité avec l'ONIFLHOR et la Société des Editions Horticoles de France est diffusé à 8000 exemplaires sur l'ensemble du territoire national par l'intermédiaire du réseau départemental.

Une communication à destination du grand public

- Balades dans les Villes et Villages Fleuris, document de promotion touristique est édité à 120 000 exemplaires. Il présente les communes titulaires du label Quatre Fleurs et Grand Prix. Il est disponible dans les communes concernées et offert avec le numéro de juillet du magazine Mon Jardin, Ma Maison. Une version électronique peut-être consultée sur Internet : www.villes-et-villages-fleuris.com , et en anglais depuis le début de l'année 2002 : www.franceinbloom.com .

Une communication à destination de la presse

La promotion de la campagne de fleurissement est largement soutenue par les médias. Le Comité informe la presse de toutes ses actions par des communiqués, en organisant des conférences de presse, et en associant des journalistes au jury national qui relaient la communication des Villes et Villages Fleuris.

LE FLEURISSEMENT EN FRANCE

Le Conseil National de Villes et Villages Fleuris (3)

Les critères d'évaluation du concours

L'attribution du label Ville Fleurie ou Village Fleuri s'effectue selon une charte précise basée sur deux séries de critères.

-Le cadre végétal de la commune (arbres, arbustes, fleurs) compte pour 55% de la note finale.
-Les efforts faits par la commune pour améliorer le cadre de vie comptent pour 45% (propreté, respect de l'environnement, embellissement du cadre bâti, maîtrise de la publicité, actions d'animation, de sensibilisation et de participation des habitants au fleurissement).

Que regarde le Jury lorsqu'il visite une commune :

- La répartition des aménagements paysagers sur l'ensemble du territoire communal.
- L'adaptation et l'intégration des aménagements aux contraintes du site et à l'environnement de la commune.
- La priorité accordée aux plantations en pleine terre.
- La diversité dans les choix des végétaux.
- La recherche dans les compositions et les harmonies de couleurs, de volumes.
- La qualité et l'entretien des végétaux.
- Le respect et la valorisation des spécificités régionales.
- Les efforts d'aménagement tout au long de l'année.
- La gestion de l'aménagement : plan vert, plan de gestion du patrimoine arboré, de l'arrosage, ...
- La gestion des pratiques environnementales : assainissement, collecte sélective des déchets, lutte biologique intégrée, utilisation raisonnée des engrais et désherbants, protection et aménagement des sites naturels...
- La qualité de l'entretien du bâti et de l'environnement urbain.
- L'articulation du fleurissement avec la politique globale d'aménagement de la commune.
- La coordination entre les différents services intervenants sur l'aménagement (service des espaces verts, de la voirie, de l'urbanisme et de la communication).
- La concertation avec les usagers et les habitants.
- La sensibilisation et la concertation avec des organismes propriétaires du foncier (organismes logeurs, SNCF, Direction Départemental de l'Équipement...).
- La mise en place d'actions pédagogiques et sociales (écoles, jardins familiaux, formations...).

Pour chaque commune, le Jury tient compte de la dimension du territoire, de sa population et de ses spécificités, ainsi que de sa date de passage et des conditions climatiques.

Pour obtenir les Quatre Fleurs ou le Grand Prix, les communes doivent présenter un fleurissement exceptionnel intégré dans une politique globale d'aménagement.

L'impact du fleurissement

- ▶ Il contribue à l'**amélioration du cadre de vie** par le développement des espaces paysagers privés et publics. Il s'inscrit dans une politique globale d'environnement.
- ▶ Il participe à l'**image de la commune**, dont il est un élément important, et peut être un outil de communication efficace.
- ▶ Il représente un réel outil de **promotion touristique**, soit comme produit touristique à part entière et toujours comme élément de qualité de l'accueil.
- ▶ **Rôle économique** par ses retombées et les emplois générés dans les secteurs de l'horticulture et du paysage, ainsi que dans le domaine du tourisme
- ▶ **Rôle social** du fleurissement par son aspect fédérateur, véritable facteur de cohésion sociale.
- ▶ **Rôle enfin éducatif** par la sensibilisation des plus jeunes au respect de l'environnement et à l'effort d'amélioration du cadre de vie.

LE FLEURISSEMENT EN FRANCE

Le Conseil National de Villes et Villages Fleuris (4)

Le fleurissement en chiffres

Le concours des Villes et Villages Fleuris concerne près d'une commune française sur trois.

En 2003, près de **12 000** communes y ont participé, **60%** d'entre elles étant peuplées de moins de 1000 habitants.

2375 communes ont été labellisées et peuvent apposer à leur entrée le panneau Ville Fleurie ou Village Fleuri.

173 sont classées 4 Fleurs, parmi lesquelles **64** Grands Prix.

Le Trophée du Département Fleuri décerné pour cinq ans concerne 16 départements :

Le Haut-Rhin, le Loiret, l'Ain, La Haute-Savoie, la Seine Saint Denis, la Mayenne, la Saône et Loire, le Bas Rhin, les Côtes d'Armor, la Marne, le Rhône, la Vendée, les Landes, le Territoire de Belfort, le Nord et la Moselle.

Nombres de communes primées par régions et distinctions en 2003

Région	Nombre de communes primées de une à quatre fleurs en 2003 par régions					Nombre total de communes primées
	1 fleur	2 fleurs	3 fleurs	4 fleurs	G.P.	
ALSACE	79	47	26	14	6	166
AQUITAINE	34	28	24	9	1	95
AUVERGNE	38	17	4	1	1	60
BASSE NORMANDIE	13	16	19	4	2	52
BOURGOGNE	67	34	22	6	4	129
BRETAGNE	19	21	16	14	6	70
CENTRE	53	34	23	14	6	124
CHAMPAGNE-ARDENNE	69	54	40	7	2	170
CORSE	16	1	1	1	0	19
FRANCHE-COMTE	46	37	26	5	3	114
HAUTE-NORMANDIE	24	18	13	5	2	60
ILE DE FRANCE	37	55	49	17	3	158
LANGUEDOC-ROUSSILLON	32	19	4	0	0	55
LIMOUSIN	10	11	6	2	2	29
LORRAINE	93	60	39	8	3	200
MARTINIQUE	4	0	0	0	0	4
MIDI-PYRENEES	13	22	20	6	0	61
NORD-PAS-DE-CALAIS	17	20	32	10	2	79
PAYS-DE-LA-LOIRE	66	82	65	16	6	229
PICARDIE	21	7	21	8	2	57
POITOU-CHARENTES	32	17	7	5	0	61
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	62	60	21	8	5	151
REUNION	7	10	0	0	0	17
RHONE-ALPES	88	57	57	13	8	215
Total France	940	727	535	173	64	2375
Pourcentage	39,58%	30,61%	22,53%	7,28%	2,69%	100,00%

LE FLEURISSEMENT EN FRANCE

Le ministère délégué au Tourisme

Le ministère délégué au Tourisme est chargé de la mise en oeuvre de la politique nationale du tourisme définie par le gouvernement. Il est placé sous la tutelle du ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer.

Les missions du ministère délégué au Tourisme

La politique du ministère délégué au Tourisme s'articule autour de quatre axes :

La promotion de la France

Dans un contexte de forte concurrence et afin de conforter la France dans son rang de première destination touristique mondiale, le ministère délégué au Tourisme mène, parallèlement au développement de la qualité de l'offre, une politique ambitieuse en matière de promotion, tant en France qu'à l'étranger.

Le soutien aux entreprises

Le tourisme constitue un atout pour l'économie française, tant par les revenus qu'il génère que par les emplois qu'il crée. Pour aider les acteurs du tourisme, le ministère délégué au Tourisme met en oeuvre des mesures et des dispositifs permettant de soutenir durablement leur activité.

L'aménagement du territoire

En favorisant l'attractivité de certaines régions ou filières touristiques, le ministère délégué au Tourisme contribue, notamment au travers des contrats de plan Etat-régions, au rééquilibrage des flux touristiques et à l'aménagement du territoire.

L'accès aux vacances pour tous

Le ministère contribue à faciliter l'accès aux vacances du plus grand nombre, notamment des personnes qui en sont exclues en raison de leur handicap ou de leurs ressources.

Pour mener à bien toutes ces missions, le ministre délégué au Tourisme, Léon Bertrand, dispose de l'inspection générale du Tourisme, de la direction du Tourisme et du conseil national du Tourisme.

La direction du Tourisme, administration centrale, a pour mission de mettre en oeuvre la politique touristique définie par le ministre délégué. Elle veille à son application, en élabore les réglementations, la valorise et procède à son évaluation. Elle prépare également la politique internationale aux plans bilatéral et multilatéral.

Ministère délégué au Tourisme
3, place de Fontenoy – 75007 Paris
www.tourisme.gouv.fr

LE FLEURISSEMENT EN FRANCE

Le soutien des professionnels de l'Horticulture (1)

L'Office National Interprofessionnel des Fruits, des Légumes et de l'Horticulture (ONIFLHOR)

L'Office National Interprofessionnel des Fruits, des Légumes et de l'Horticulture est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, et le secrétariat d'Etat au Budget et à la Réforme budgétaire.

Son Conseil de direction est présidé par Jean Sales, pour le secteur des fruits, des légumes, du tabac et du houblon et par Jean-Pierre Mariné pour le secteur de l'horticulture. L'ONIFLHOR est dirigé par Louis-Pierre Balay et ses trois directeurs adjoints, Hélène de Comarmond, Martine Courrier Jeannin et Bernard Grinfeld.

L'ONIFLHOR expertise, conseille et informe :

- en participant aux travaux sur la normalisation (notamment avec la DGCCRF), sur les signes de qualité (AOC, labels, certifications d'entreprises) et sur les questions phytosanitaires ;
- en soutenant les actions pour améliorer la production, le conditionnement, la mise en marché...
- en collaborant avec l'INRA, le CTIFL, la protection des végétaux et les interprofessions.

L'ONIFLHOR finance :

- la recherche expérimentale (l'amélioration variétale, les techniques culturales, la mise en marché de mesures en faveur de l'environnement) ;
- l'amélioration des outils de production (regroupement des opérateurs, politiques contractuelles) ;
- la publi-promotion ;
- des études, pour une meilleure connaissance de la filière à travers les conditions de productions et des -
- études de commercialisation, de concurrence et de consommation

L'ONIFLHOR met en œuvre, anime et coordonne l'OMC fruits et légumes :

- en assurant le secrétariat de la commission nationale d'harmonisation des programmes opérationnels ;
- en instruisant, en liaison avec les services du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, les programmes opérationnels déposés par les organisations de producteurs ;
- en contrôlant les aides mises en œuvre.

L'ONIFLHOR est un lieu de concertation privilégié entre les professionnels et les pouvoirs publics.

Office National Interprofessionnel des Fruits, des
Légumes et de l'Horticulture
164, rue de Javel – 75739 Paris cedex 15
Tél. : 01 44 25 36 36
Fax : 01 44 25 31 69
www.oniflhor.fr

LE FLEURISSEMENT EN FRANCE

Le soutien des professionnels de l'Horticulture (2)

L'Interprofession Horticole Française VAL'HOR

L'Entente Florale représente l'expression Européenne du savoir faire horticole et de l'aménagement du cadre de vie.

La France est honorée d'y participer à travers le formidable essor du fleurissement de ses 12000 communes qui participent au Concours National de Fleurissement.

Cette expression florale de nos grands jardiniers et de nombreux bénévoles passionnés est certainement pour l'ensemble de la filière horticole française un exceptionnel tremplin de promotion et de valorisation des produits et des métiers de l'horticulture.

Après la visite de Cahors, de Cayriech, les assises d'Aix les Bains renforcent encore les liens européens d'une volonté commune : faire que les fleurs, les arbres et le paysage accompagnent la mouvance des peuples comme l'olivier aux Jeux Olympiques.

Bernard PICAL
Président de l'Interprofession Horticole Française VAL'HOR

LE FLEURISSEMENT EN FRANCE

Le soutien des professionnels de l'Horticulture (3)

L'Union des Entrepreneurs du Paysage (UNEP)

L'UNEP (Union Nationale des entrepreneurs du paysage) a été fondée en 1962 et représente officiellement les 12000 entreprises du paysage et les 55000 personnes qui y travaillent.

Ses principaux objectifs sont d'organiser, représenter, promouvoir la profession tout comme inciter les décideurs à faire plus d'aménagements paysagers, et, tirer toujours plus haut les critères de qualité des travaux proposés.

L'UNEP se félicite de la prise en considération du paysage, comme un objectif prioritaire par l'Entente Florale. Elle ne peut qu'être partenaire et soutenir le programme de l'Association Européenne du Fleurissement et du Paysage (AEFP) et elle est très attachée à cette notion de CADRE DE VIE.

Le plan « Vivaldi », « Le PAYSAGE DANS LA VILLE », la gestion de l'eau, celle des déchets verts, la prise en considération de techniques respectueuses de l'environnement, le choix de végétaux adapté, qui font partie des critères de l'Entente Florale, sont également des objectifs de l'UNEP.

L'UNEP suit en conséquence avec beaucoup d'intérêt tout ce qui se rapporte à l'amélioration du cadre de vie du citoyen en demandant à ses professionnels adhérents de leur côté d'y ajouter la notion de qualité indispensable à un tel projet.

C'est donc à ce titre que l'UNEP soutient et encourage le programme de l'Association Européenne du Fleurissement et du Paysage.

*Jean MILLET
Président du Conseil Spécialisé
Paysage de l'ONIFLHOR*

INFORMATIONS DIVERSES

Le fleurissement est un élément incontournable de qualité pour le tourisme

Si la France attire chaque année plusieurs millions de visiteurs étrangers, cette fréquentation touristique ne se répartit pas harmonieusement sur le territoire national.

De ce point de vue, le fleurissement et les initiatives qui l'accompagnent peuvent représenter **un réel outil de promotion touristique** pour les régions, départements et communes.

Des départements comme ceux de la Marne ou de la Mayenne, plus engagés que d'autres dans une démarche de valorisation de leur environnement connaissent aujourd'hui un important développement touristique.

Les communes qui remportent le concours européen du fleurissement ("Entente Florale"), comme Saint-Fraimbault, Bormes-les-Mimosas, Hyères-les-Palmiers, attirent de nombreux visiteurs étrangers en provenance d'Allemagne, de Belgique, du Canada, d'Espagne, de Grande-Bretagne, d'Italie, de Suisse...

La mise en valeur du patrimoine par le fleurissement

Le végétal participe à la mise en scène des communes et peut parfois devenir **un fil conducteur**, qui invite à découvrir la cité et son patrimoine architectural sous un autre angle.

La ville de Cahors (46) a été récemment confrontée à une baisse de 30 % de sa fréquentation touristique du fait de la mise en service de l'autoroute A10. La réflexion menée par la ville l'a conduite à concevoir toute une série de manifestations tournant autour du végétal avec sa direction des Espaces Verts : "Les Jardins Secrets", parcours découverte, associé au traditionnel circuit touristique de la ville, qui a véritablement fait exploser le nombre de visiteurs.

La création d'une offre touristique spécifique

Le fleurissement peut devenir un **produit touristique à part entière** et servir de moteur au développement local d'une commune, d'un département ou d'une région. Ces initiatives sont souvent le prétexte d'animations locales qui rencontrent un vif succès.

L'exemple de Saint-Fraimbault, dans l'Orne est caractéristique. Ce village de 700 habitants, qui a remporté trois fois le "Grand Prix" national du fleurissement n'avait pas d'attrait touristique particulier avant que la commune ne décide d'adopter une démarche de fleurissement et d'amélioration de son cadre de vie. Une communication efficace autour de ce thème et une participation active de tous les habitants à ce projet, lui permet aujourd'hui d'attirer près de 70 000 visiteurs par an, dont de nombreux touristes étrangers.

Le Comité Départemental du Tourisme (CDT) de la Marne a su créer une offre touristique à partir de la dynamique du concours des Villes et Villages Fleuris. Il propose en effet depuis 4 ans, plusieurs circuits qui mettent en valeur les espaces paysagers développés par les communes. S'associant avec plusieurs partenaires (Conseil général, offices de tourisme, profession horticole...), le Comité a convaincu plus de 60 municipalités de rejoindre cette dynamique.

Le fleurissement permet aux communes, aux départements et aux régions de se forger une image.

La ville de Bormes-les-Mimosas (83) a créé, il y a maintenant sept ans, un rendez-vous national des amateurs de plantes de collections : "Mimosalia". Cette exposition-vente s'accompagne d'animations originales et attire ; chaque année, fin janvier, des milliers de visiteurs. La commune a su utiliser le mimosa, emblème de la cité, pour développer son id